

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 27 MARS 2017**

**SEANCE OUVERTE A 20 H. 00**

**Présents :**

M. Hamidou HAMA, Président

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,  
 MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand  
 FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick  
 NOVELLE, conseillers

**Exécutif :**

M. Dominique NOVELLE, maire  
 Mme Christine RAMBACH, adjointe  
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Absent excusé :**

M. André PHILIPP, conseiller

**Procès-verbal :**

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

**ORDRE DU JOUR**

- I. PRESTATION DE SERMENT DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL, MONSIEUR ROCCO COCCHIOLA
- II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »
- VI. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 22.02.2017 :
  - Participation du Fonds intercommunal au financement du spectacle « La Saga des Géants » de la compagnie Royal de luxe
- VII. MOTIONS
- VIII. QUESTIONS ET DIVERS
- IX. NATURALISATION - Huis-clos -

\* \* \* \* \*

Le président, Monsieur HAMA, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les personnes présentes. Il excuse l'absence de Monsieur A. PHILIPP.

## **I. PRESTATION DE SERMENT DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL, MONSIEUR ROCCO COCCHIOLA**

Avant de lire le serment, le président demande à Monsieur Rocco COCCHIOLA de bien vouloir se lever.

Il donne lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois, et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Le président demande ensuite à Monsieur COCCHIOLA de bien vouloir lever la main droite et répondre par « Je le jure » ou « Je le promets », ce qu'il fait.

Monsieur COCCHIOLA est ensuite chaleureusement applaudi par l'ensemble des personnes présentes.

Le maire, Monsieur D. NOVELLE, lui souhaite, au nom de l'Exécutif, la bienvenue au sein du Conseil municipal. Il espère qu'il aura beaucoup de plaisir à collaborer avec ses collègues, que ce soit lors des séances de commissions ou des séances plénières. Il lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

## **II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

## **III. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Madame MAIO informe les conseillers que la commission « Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école » s'est réunie le mardi 21 mars 2017 pour parler, principalement, de la Fête des Promotions. Plusieurs intervenants, à savoir l'école, l'APEALV et les pompiers ont été invités à participer à cette commission car ils font partie intégrante de cette fête.

Madame MAIO dit que la Fête des Promotions aura lieu le vendredi 30 juin 2017.

Madame RAMBACH rajoute qu'en ce qui concerne l'organisation, la formule sera la même que l'année dernière, à savoir :

- des activités pour les enfants organisées par l'APEALV,
- la buvette et le stand de saucisses tenus par l'Amicale des sapeurs-pompiers,
- un stand de nourritures. Il n'y aura plus de traiteur car la formule « petits prix et repas variés » a été beaucoup plus appréciée par les participants l'année dernière.

Certaines personnes ont fait part au corps enseignant de leur souhait d'avoir un cortège lors de cette fête, ceci au moins une année sur deux. L'enseignante déléguée transmettra cette demande à ses collègues.

Monsieur PHILIPP, président de la commission « Culture et manifestations », étant absent ce soir, c'est Monsieur CHRISTIN, membre de cette commission, qui informe les conseillers que la commission s'est également réunie le mardi 21 mars 2017. Au cours de cette séance, la commission a discuté de la motion de Madame MAIO. Celle-ci avait pour objet le port d'une cocarde ou d'un pin's par les autorités communales lors des manifestations publiques ou des sorties du Conseil municipal. Après en avoir discuté, la commission propose, à l'unanimité, l'achat de pin's aux couleurs de la commune. Par la suite, la commission devra encore réglementer le port de ce pin's.

La commission va demander des devis, et elle reviendra ensuite vers le Conseil avec des propositions.

La commission a également parlé des différentes manifestations qui auront lieu durant cette année, telles que l'exposition de sculptures de Monsieur Milos JIRANEK, qui aura lieu du 04 au 14 mai 2017 dans les locaux de l'ancienne mairie.

Lors de cette séance, le président a parlé du voyage de mi-législature. Il a quelques propositions à faire au Conseil municipal. Madame RAMBACH demande qui s'occupe de l'organisation de ce voyage, la commission ou l'Exécutif ? Le maire répond qu'il reviendra sur ce sujet dans ses communications.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### **IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le président donne la parole au maire pour six communications.

##### Drone

Le maire informe les conseillers qu'un drone va survoler la commune du 30 mars au 07 avril 2017, ceci dans le cadre du projet pilote des lisières forestières.

##### Cadastre

Le maire informe les conseillers que des vols de nuit vont avoir lieu à la fin de ce mois, du 30 au 31 mars, ainsi qu'au mois de septembre, du 17 au 18, car le cadastre doit effectuer des relevés.

##### Genève Servette HC

Le maire informe les conseillers que le Genève Servette Hockey Club invite les membres des conseils municipaux et des exécutifs à participer à un match exhibition entre la rive droite et la rive gauche. Cette manifestation aura lieu le vendredi 21 avril 2017 dès 17h.00, avec match à 18h.00, et ce dans le cadre des « Opendays 2017 ». Les joueurs amateurs seront coachés par des professionnels, et le club fournira tout le matériel nécessaire. Cette manifestation se clôturera par une fondue offerte par le Club. Si quelqu'un est intéressé à participer à cette journée, il faut qu'il en informe le secrétariat. Monsieur LANZA participera au match et au repas qui suivra.

##### Parking du cimetière

Le maire dit, comme certains villageois ont déjà dû s'en rendre compte, qu'il y a de plus en plus souvent des camions et des voitures d'entreprises qui stationnent dans ce parking, pas seulement la semaine, mais aussi durant le week-end. Il en découle que la commune a de moins en moins de places pour son propre usage, ainsi que pour les diverses locations de locaux communaux.

Par conséquent, il a demandé un rendez-vous à la DGT (Direction générale des transports) pour parler de cette situation. Ce problème va être discuté lors d'une prochaine séance de la commission des routes. Actuellement, le stationnement autorisé est de douze heures, de 07h.00 à 19h.00, et ce du lundi au vendredi. Lors de cette séance, le maire proposera aux commissaires de limiter la durée de ce parking à quatre heures, de 07.00 à 19.00, du lundi au samedi. D'autre part,

du fait qu'il s'agit d'une parcelle communale du domaine privé, nous pourrions également prévoir des places de parking (dites privées), et ces dernières seront mises à la disposition des communiens contre paiement.

Lors de manifestations ou sorties organisées par la commune (sortie à ski, par exemple), Madame HENRIOD demande ce qui se passera pour les personnes qui stationneront leur véhicule sur parking durant plus de quatre heures. Monsieur D. NOVELLE répond qu'il y aura des endroits réservés pour ce genre de sorties.

Madame MOULLET BOUCHARDY demande ce qu'il en est de la motion qu'elle avait préparée pour ce parking et pour laquelle elle n'a jamais eu de retour. Monsieur D. NOVELLE dit que la création de places de parking officielles comme demandé dans sa motion n'est pas envisageable. Cette motion a été discutée en commission mais n'a pas été suivie d'effet, raison pour laquelle elle n'est donc pas revenue devant le Conseil.

Monsieur JOYE aimerait savoir qui va contrôler la durée du stationnement. Monsieur D. NOVELLE répond que la Police municipale de Bernex s'occupera du secteur public de ce parking. En ce qui concerne le secteur privé, soit la commune désigne une ou deux personnes, soit elle transmet cette mission à une entreprise agréée.

#### Voyage de mi-législature

Pour donner suite à l'information ci-dessus de Monsieur CHRISTIN, le maire informe les conseillers qu'une date a déjà été définie pour ce voyage. Il s'agit des 09 et 10 juin 2018. Il reviendra vers le Conseil, hors séance, pour discuter d'une destination.

#### Déchets de cuisine

Le maire informe les conseillers qu'au vu du succès de cette campagne, trois nouveaux containers viennent d'être mis en place dans la commune pour récolter ces déchets de cuisine. Ces nouveaux containers se trouvent aux chemins des Ecrevisses, du Moulin-de-Vert et des Cressonnex.

Le président donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour une communication.

#### Tournoi de pétanque du 1<sup>er</sup> mai organisé par l'Association « Les Boules d'Aire »

Monsieur APOTHELOZ informe les conseillers que l'Association « Les Boules d'Aire » organise son traditionnel tournoi de pétanque du 1<sup>er</sup> mai réservé à toutes les sociétés et associations du village. Si le Conseil municipal désire participer à ce tournoi qui aura lieu de 09h.00 à 17h.00 par tous les temps, il faut qu'il inscrive une équipe de trois personnes. Tous les renseignements peuvent être pris auprès du secrétariat. Le délai d'inscription est fixé au jeudi 20 avril 2017.

Le président donne la parole à Madame RAMBACH pour une communication.

#### Raid Nature

Pour donner suite à la question que Monsieur ELTSCHINGER a posée lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant Raid Nature, Madame RAMBACH informe les conseillers qu'elle a repris contact avec le président de cette association. Ce dernier lui a confirmé que cette association est destinée en priorité aux habitants de la commune. En ce qui concerne les informations sur le site internet de la commune, il y a certainement eu un manque de communication entre les différents intervenants. Ceci est réglé puisque que l'information a été mise sur le site internet de la commune.

Si des conseillers sont intéressés par une présentation de cette association, le président propose de venir lors d'une prochaine séance.

---

## **V. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »**

Le président donne la parole au maire. Ce dernier dit que ces statuts ont été toilettés par les membres du Conseil de Fondation car ils dataient de la création de la Fondation, à savoir plus de vingt ans. Le Conseil de Fondation a repris, étudié et mis à jour, point par point, tous les articles. Le maire rajoute que ces statuts modifiés ont déjà été présentés au Service de surveillance des communes pour une étude préliminaire.

Suite à la délibération qui doit être approuvée ce soir par le Conseil municipal, ces nouveaux statuts seront transmis au Service de surveillance des communes, qui les remettra ensuite au Conseil d'Etat pour approbation.

Le maire informe les conseillers que des photocopies des anciens statuts sont à leur disposition s'ils désirent les comparer avec les nouveaux statuts modifiés. Il propose également de les passer entièrement en revue.

Monsieur Y. NOVELLE, représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de Fondation, prend la parole pour dire qu'il a assisté à toutes les séances de mise à jour de ces statuts. Il précise que les membres de la Fondation, en particulier le président, un membre et le représentant de la régie, ont effectué un très gros travail de mise à jour, et que ces statuts peuvent être approuvés sans réserve.

Madame HENRIOD aimerait connaître les changements fondamentaux de ces statuts modifiés par rapport aux anciens. Monsieur Y. NOVELLE répond que certaines formulations ont été remises à jour par un des membres de la Fondation qui est juriste. D'autre part, certains articles qui n'avaient plus lieu d'être en 2017 ont été supprimés, alors que d'autres ont été clarifiés, comme les « Buts de la Fondation », par exemple.

Monsieur JOYE ne comprend pas bien le sens de l'article 11 « Obligation de s'abstenir dans les délibérations ». Le maire répond que cela est en rapport avec l'attribution de mandat à des tiers.

Le président demande si ce projet de délibération amène d'autres questions ou remarques.

Cela n'étant pas le cas, le président demande qui approuve cette délibération. **10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

#### Texte de la délibération

#### **Modifications des statuts de la Fondation communale pour des logements « Les Chouettes »**

vu les statuts de la Fondation communale pour des logements « Les Chouettes », adoptés par le Conseil municipal du 19 septembre 1988 ;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984,

vu l'article 2 de la loi sur les fondations de droit public, du 15 novembre 1958,

vu le projet de statuts modifiés de la Fondation communale pour des logements « Les Chouettes »,

vu l'acceptation de ce projet de statuts modifiés par le Conseil de Fondation communale pour des logements « Les Chouettes » le 01 novembre 2016,

sur proposition du maire, le Conseil municipal

#### **D E C I D E par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

1. D'accepter les statuts modifiés du 01 novembre 2016 de la Fondation communale pour des logements « Les Chouettes », dont un exemplaire est annexé à la présente.

#### **VI. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 22.02.2017 :**

- **Participation du Fonds intercommunal au financement du spectacle « La Saga des Géants » de la compagnie Royal de luxe**

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document. Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette décision.

Monsieur JOYE demande si cette dépense va influencer sur le budget de la commune pour l'année prochaine. Monsieur D. NOVELLE répond négativement. Ce montant est pris dans le fonds intercommunal qui est financé par l'ensemble des communes.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le président propose de passer au vote. Il demande qui approuve cette décision. **10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

## VII. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un aimerait proposer une motion.

Monsieur JOYE a une motion à proposer. Cette dernière concerne la sécurité des enfants aux abords de l'école. Il en donne lecture (voir document annexé au présent procès-verbal).

Une discussion s'engage. Certains conseillers sont d'avis que cette motion est stricte, sévère, trop réglementée et complexe à traiter car elle contient trop de points. D'autres par contre sont d'avis qu'elle est plutôt positive et qu'elle amène de bonnes idées.

Après que chacun ait pu donner son point de vue, le président demande qui désire renvoyer cette motion en commission. **7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.**

La motion de Monsieur JOYE est renvoyée en commission des « Routes ».

Monsieur ELTSCHINGER a une motion à proposer. Il en donne lecture (voir document annexé au présent procès-verbal).

Messieurs LANZA et Y. NOVELLE trouvent que cela n'est pas vraiment nécessaire étant donné qu'il y a déjà une fontaine sur cette zone.

Aucune autre remarque n'étant formulée le président demande qui est d'accord avec cette motion. **3 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions. La motion de Monsieur ELTSCHINGER n'est pas retenue.**

## VIII. QUESTIONS ET DIVERS

### Information de Monsieur CHRISTIN

En ce qui concerne la question de Monsieur JOYE lors du point VI., il dit que les conseillers municipaux ont pu assister à une séance consacrée à l'ACG ; son fonctionnement, les budgets, etc. Cette séance était très instructive. Il propose que la présentation relative à cette séance, sous forme de document, soit donnée aux conseillers. Il lui est répondu que ce document sera mis sur le CMNET.

### Information de Madame MOULLET BOUCHARDY

Elle informe les conseillers que la sortie à ski du samedi 25 mars a eu lieu et que c'était une très belle journée. Elle remercie Madame HENRIOD et Monsieur LANZA pour leur participation à cette journée.

### Deux informations de Madame HENRIOD

#### **1) TPG**

En sa qualité de membre de l'Association des parents d'élèves du Cycle du Vuillonex elle informe les conseillers que cette association va préparer un courrier adressé aux TPG pour faire part du

mécontentement de différents parents de la Champagne concernant la fréquence des bus, les horaires, etc.). Elle demande aux conseillers qui auraient des suggestions à faire ou des remarques à formuler de lui en faire part par mail, ceci pour qu'elle puisse les relayer auprès de l'association qui, par ailleurs, va prochainement rencontrer, en délégation, les TPG.

### **2) Zone 30 de la Colline aux Oiseaux**

Elle dit que suite à la séance publique qui avait eu lieu concernant ces modérations de trafic, tous les usagers étaient d'accord pour dire que la chicane mise en place à l'entrée du chemin de Treulaz était dangereuse. Malgré le rétrécissement de cette chicane, les gens trouvent qu'elle est toujours dangereuse car il est toujours difficile de croiser. Pour sa part, elle trouve dommage d'avoir remis cette chicane en place, car le reste du projet aurait eu plus de succès.

### **3) Course du Coteau à Bernex le samedi 29 avril 2017**

Elle informe les conseillers que pour l'instant, elle est la seule inscrite pour cette course. Elle demande s'il y a d'autres volontaires. Mesdames MAIO, MOULLET BOUCHARDY et Messieurs COCCHIOLA et FUMEAUX s'inscrivent également.

#### Demande de Monsieur LANZA

Il demande ce qu'il en est de la motion pour la pose de panneaux indicateurs de vitesse pour la rue du Vieux-Four. Monsieur D. NOVELLE lui répond qu'elle est toujours en suspens étant donné que la commission concernée ne s'est pas encore réunie pour en discuter.

#### Question de Monsieur NODA GONZALEZ

En ce qui concerne le rapport de la commission « Sociale », il aimerait savoir pour quels motifs le cortège aurait éventuellement lieu une année sur deux, et pas toutes les années. Madame MAIO répond que le corps enseignant, par l'intermédiaire de la représentante lors de cette commission, ne désire pas faire de cortège chaque année, raison pour laquelle elle a proposé de le faire tous les deux ou trois ans. Madame RAMBACH rajoute que lorsque tous les partenaires de l'organisation de cette fête se réunissent au mois de mars, il est déjà trop tard pour modifier le programme car tout le monde en a déjà discuté au sein de son groupe/association. La représentante de l'école a toutefois dit qu'elle en reparlerait avec ses collègues pour 2018. Madame RAMBACH précise que les enseignants font, chaque année, un gros travail avec les enfants pour les spectacles proposés aux parents. Cette activité occasionne un gros investissement de la part des enfants, ce qui n'est pas forcément compatible avec l'organisation d'un défilé.

Madame MOULLET BOUCHARDY demande si la mairie pourrait les obliger à organiser un cortège. Madame RAMBACH répond que la mairie pourrait le leur suggérer fortement, mais elle ne peut pas le leur imposer, ni les forcer à faire quelque chose dont ils n'ont pas envie. Monsieur NODA GONZALEZ se demande pour quelles raisons c'est compliqué pour notre école, alors que d'autres écoles organisent un cortège chaque année. Madame RAMBACH répond que chaque commune organise les promotions de façon différente.

Monsieur CHRISTIN dit que pour sa part, ayant fait sa scolarité à Aire-la-Ville, il n'a jamais vu de cortège. Par contre, il y a des spectacles, que ce soit la journée avec des intervenants extérieurs, ou le soir par les élèves.

Monsieur JOYE dit qu'il faudrait peut-être revoir tout le concept de la fête, ceci pour satisfaire tout le monde, et leur suggérer de faire un cortège, en diminuant peut-être une autre activité.

Madame HENRIOD dit, à la décharge du corps enseignant, que les spectacles proposés lors des Promotions sont d'une grande qualité et que c'est effectivement un gros travail de préparation. Comme tout le monde, elle apprécie également les cortèges car cela fait partie de la tradition, mais il faut être conscient que si l'on organise un cortège ce sera au détriment du spectacle. Madame RAMBACH rajoute que le cortège des Promotions n'est pas une tradition à Aire-la-Ville, contrairement à celui de la Fête de l'Escalade, qui de plus est de moins en moins suivi. Elle termine en disant que le corps enseignant réfléchit à la question.

Question de Madame MOULLET BOUCHARDY

Elle dit que les membres des commissions reçoivent systématiquement les procès-verbaux des commissions dont ils font partie. Elle aimerait savoir si les conseillers pourraient recevoir les procès-verbaux de toutes les commissions. Il lui est répondu négativement. Monsieur D. NOVELLE rajoute que c'est le point « Rapports des commissions », lors des séances du Conseil municipal, qui renseignent les conseillers sur les différents sujets traités lors des commissions.

Question de Monsieur CHRISTIN

En ce qui concerne l'action des petites poubelles vertes, Monsieur CHRISTIN aimerait savoir si la quantité récupérée est importante et si cette campagne fonctionne bien. Monsieur D. NOVELLE répond que la distribution des petites poubelles se déroule bien. Il y a environ deux-cents ménages sur les quatre-cent-cinquante que compte la commune qui sont venus chercher leur petite poubelle, que ce soit le jour de la distribution (le samedi 04 février) ou depuis lors directement à la mairie. En ce qui concerne la quantité, le pourcentage sera connu en fin d'année, lors de la réception des statistiques annuelles.

Monsieur CHRISTIN propose de faire une information à la population pour leur dire que cette campagne fonctionne bien et les remercier pour leurs efforts.

Monsieur Y. NOVELLE dit que ce recyclage est important, mais le seul point négatif est le prix des sacs compostables. C'est un élément qui risque de nuire à cette campagne. Madame RAMBACH dit que c'est une question qui a été posée aux représentants du GESDEC (Service de géologie, sols et déchets) présents lors de la dernière séance des Maires et Adjointes de la Champagne. Ces derniers sont tout à fait conscients que c'est un problème qui risque de porter atteinte à cette campagne, et ils sont en train d'étudier la question avec différents partenaires.

Demande de Madame HENRIOD

Elle demande aux membres de la commission « Animations et sorties des Aînés » de rester un petit moment à la fin de la séance.

Demande de Monsieur CHRISTIN

Il informe les membres de la commission « Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière » qu'il faut que la commission se réunisse prochainement pour traiter toutes les motions. Il leur demande de bien vouloir rester après la séance pour fixer la date de la prochaine commission.

D'autre part, Monsieur CHRISTIN signale qu'il y a une racine qui devient dangereuse au chemin du Moulin-de-Vert. C'est un point qu'il faudra également traiter lors de la prochaine commission des routes.

---

**La séance est levée à 21 h. 20.**